

**Délibération n°2026-45**

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20260430-45-2026-DE  
Date de réception préfecture : 18/05/2026

**Thème : JEUNESSE ET SOCIAL 1**

**Objet : Demandes de subventions pour la Maison France Services**

L'an deux mille vingt-six le trente du mois d'avril, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 24 avril 2026 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 28    Membres présents : 19    Pouvoirs : 6    Suffrages exprimés : 25**

**Étaient présents :**

Guy JAUFFRED ; David GEHANT ; Gérard VASSEUR ; Didier MOREL ; Thierry LABUSSIÈRE ; Elodie OLIVER ; Marjorie HUBEAU ; Thomas CHERBAKOW ; Jean-Michel GRES ; Adrien NIMSGERN ; Robert USSEGLIO ; Antoine DE RUFFRAY ; Romain BUISSON ; Christophe LOPEZ ; Mathieu RICHARD ; Nadine CURNIER ; Christian CHIAPELLA ; Patricia PAUL ; François BERGNA

**Étaient représentés :**

Mme Brigitte PLAIDY donne procuration à M. Gérard VASSEUR  
Mme Noëlla LEDUC donne procuration à M. Didier MOREL  
M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. David GEHANT  
Mme Karima COEURET donne procuration à Mme Elodie OLIVER  
Mme Lorraine PRUNET donne procuration à M. Adrien NIMSGERN  
Mme Christine SANTUCCI donne procuration à M. François BERGNA

**Absents excusés :**

Stéphane DERRIVES, Maryse BLANC, Camille FELLER

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

**10 communes sont donc représentées.**

VU les statuts de la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et plus précisément sa compétence en matière de politique des services aux publics ;

VU la politique conduite par la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure visant à consolider et à développer des services nécessaires au maintien des populations sur le territoire communautaire ;

VU la déclinaison de cette politique à travers la gestion, le financement et l'entretien de la Maison France Services ;

Accusé de réception en préfecture  
004-240400440-20260439-45-2026-DE  
Date de réception en préfecture : 05/05/2026

ATTENDU que la Maison France Services accueille, aide et oriente tous les publics concernés par l'ensemble des organismes signataires de la convention de collaboration présents sur le territoire ;

ATTENDU que le montant des dépenses au titre de l'année 2026 au regard du fonctionnement de la structure est estimé à hauteur de 177 955 € ;

CONSIDERANT le plan de financement ci-après exposé :

*Budget prévisionnel*

*Maison France Services Pays de Forcalquier - Montagne de Lure*

*Période du 1er janvier au 31 décembre 2026*

| DEPENSES                                              | Montant TTC      |             |
|-------------------------------------------------------|------------------|-------------|
| ACHATS                                                | 800 €            |             |
| Fournitures administratives                           | 800 €            |             |
| CHARGES EXTERNES                                      | 11 500 €         |             |
| Maintenance équipements                               | 1 000 €          |             |
| Maintenance postes informatiques                      | 4 300 €          |             |
| Frais photocopieurs                                   | 1 800 €          |             |
| Frais de réception (portes ouvertures)                | 100 €            |             |
| Télécommunications                                    | 2 400 €          |             |
| Déplacements                                          | 1 900 €          |             |
| CHARGES DE PERSONNEL (1)                              | 165 655 €        |             |
| Rémunération de personnel (brute) et charges sociales | 165 655 €        |             |
| <b>TOTAL DEPENSES</b>                                 | <b>177 955 €</b> |             |
| PRODUITS                                              | Montant          | %           |
| ETAT                                                  | 47 500 €         | 26,69%      |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL 04                              | 6 000 €          | 3,37%       |
| Partenaires financiers                                | 53 500 €         | 30,06%      |
| Autofinancement - Communauté de communes              | 124 455 €        | 69,94%      |
| <b>TOTAL PRODUITS</b>                                 | <b>177 955 €</b> | <b>100%</b> |

(1) Agents d'accueil, personnel d'entretien, suivi comptable et administratif

Ceci exposé,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :**

- De se prononcer sur le plan de financement portant engagement des financeurs à hauteur de 30,06 %,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les demandes de subventions afférentes,
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

David GEHANT

Acte publié le :